

To: H.E Dr. Nkosazana Dlamini Zuma
The Chairperson, African Union Commission
P.O. Box P.O. Box 3243,
Addis Ababa, Ethiopia

5 April 2016

Your Excellency,

Re: Access for Civil society Organisations to the African Union

We present our compliments to Your Excellency, the Chairperson of the African Union Commission. The undersigned African civil society organisations (CSOs) appreciate the AU's commitment to transforming the African Union from a union of governments to a union of African peoples. This requires the African Union Commission to work with member states and partners to ensure that the contributions of civil society organisations are mainstreamed through all aspects of the AU programmes and actions.

As you know, Your excellency, the Constitutive Act of the AU emphasises popular participation as one of the basic tenets on which the AU is built. Similarly the African Charter on Democracy, Elections and Governance guarantees effective participation for citizens in democratic and development processes and in governance of public affairs. Civil society participation is recognised as being crucial to the achievement of agenda 2063. The collaboration between the AU and African CSOs is important to achieve an "integrated, prosperous and peaceful Africa driven by its own citizens".

Given the commensurable work being done by the AU in resolving conflicts, preserving peace and security, and promoting human rights and rule of law on the continent, it is inimical to have closing spaces for civil society participation, as we remain critical partners to realising the objectives of the Constitutive Act. We are deeply concerned with the narrowing space for engagement at the AU level and the limited access we have as African organisations. The criteria for gaining access to participate in our continental body is restrictive and disabling.

We believe that as African organisations representing African citizenry should be more included within AU spaces and allowed to bring the voices of Africans to the AU by being granted access and being enabled to contribute, free of intimidation and without reprisals, to discussions, that will advance peace, security, democracy, human rights and rule of law in Africa.

To this effect we are claiming our rights as African citizens and calling on the African Union Commission to review without delay their stringent conditions that restrict civil society's participation at the African Union (AU). Furthermore, to adopt a clear and publicly accessible criteria to govern the process by which CSOs may obtain accreditation to attend summits, and provide information on spaces and opportunities for meaningful engagement for all civil society organisations.

We remain, as civil society, at your disposal for the development of such mechanisms and to respond to any additional queries that you may have. We take this opportunity to once again reassure Your Excellency of our highest considerations.

////////////////////////////////////

A S.E. Dr Nkosazana Dlamini-Zuma

Présidente de la Commission de l'Union africaine

P.O. Box 3243,

Addis-Abeba, Ethiopie

5 avril 2016

Excellence,

Objet : Accès des organisations de la société civile à l'Union africaine

Nos hommages à Votre Excellence Madame la Présidente de la Commission de l'Union africaine. Les organisations de la société civile africaine soussignées (OSC) se félicitent de l'engagement de l'UA envers la transformation de l'Union africaine, d'une union des gouvernements en une union des peuples africains. Cela nécessite que la Commission de l'Union africaine travaille avec les Etats membres et les partenaires en vue de s'assurer que les contributions des organisations de la société civile sont intégrées dans tous les aspects des programmes et actions de l'UA.

Comme vous le savez, Excellence, l'Acte constitutif de l'UA met l'accent sur la participation populaire comme étant l'un des principes fondamentaux sur lesquels repose l'UA. De même, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance garantit une participation effective des citoyens aux processus démocratiques et de développement et à la gouvernance des affaires publiques. La participation de la société civile est reconnue comme essentielle à la réalisation de l'agenda 2063. La collaboration entre l'UA et les OSC africaines est importante dans l'instauration d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique dirigée par ses propres citoyens ».

Compte tenu du travail commensurable accompli par l'UA dans la résolution des conflits, la préservation de la paix et de la sécurité, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit sur le continent, il est inapproprié d'avoir des espaces fermés à la participation de la société civile, alors que nous restons des partenaires essentiels à la réalisation des objectifs de l'Acte constitutif. Nous sommes profondément préoccupés par la restriction de l'engagement au niveau de l'UA et l'accès limité dont jouissent les organisations africaines. Les critères d'accès à notre organisation continentale sont restrictifs et handicapants.

Nous estimons que les organisations africaines représentant les citoyens africains devraient être intégrées davantage dans les espaces de l'UA et permettre ainsi de faire entendre la voix des Africains au niveau de l'UA, en leur facilitant l'accès et en leur permettant de contribuer, sans intimidation ni

représailles, à des discussions qui vont promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit en Afrique.

A cet égard, nous revendiquons nos droits en tant que citoyens africains et exhortons la Commission de l'Union africaine à examiner sans délai les conditions strictes qui limitent la participation de la société civile à l'Union africaine (UA). Par ailleurs, l'adoption de critères bien définis et accessibles au public pour régir le processus par lequel les OSC peuvent obtenir une accréditation afin de pouvoir assister aux sommets, et fournir des informations sur les espaces et les possibilités d'un engagement significatif pour toutes les organisations de la société civile.

Nous restons, en tant que société civile, à votre disposition, pour le développement de ces mécanismes et pour répondre à toutes questions supplémentaires que vous pourriez avoir. Nous saisissons cette occasion, Excellence, pour vous assurer l'expression de notre haute considération.